

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 03 février 2026

Délibération
n° 13-2026
Point 4.6.1

Point 4.6.1 de l'ordre du jour

Prix de thèse de la Fédération de recherche "Europe en mutation" (FRU 6703)

EXPOSE DES MOTIFS :

En décembre de chaque année, la fédération de recherche 6703 attribue un prix aux docteurs ayant soutenu leur thèse à l'Unistra au cours des mois précédents.

Un appel à candidatures est lancé par la fédération auprès des unités de recherche qui y sont rattachées.

Après examen des candidatures proposées, le Conseil de la fédération prend la décision d'attribuer un prix de thèse d'un montant de 1 000 euros ou deux prix de thèse de 500 euros chacun.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le prix de thèse de la Fédération de recherche "Europe en mutation" (FRU 6703).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	10
Ne participe pas au vote	1

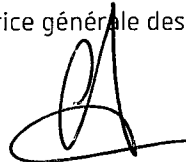
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal stroke and a small loop at the end.

Valérie GIBERT